

## Conseil Municipal

### Synthèse des séances du lundi 3 et du vendredi 28 février 2020

#### **Travaux d'isolation thermique**

Le conseil municipal a approuvé le projet de travaux d'isolation thermique des cinq logements communaux de l'immeuble communal « Maison Coutil ». Les menuiseries en bois seront remplacées par des menuiseries isolantes en aluminium, et des appareils de chauffage plus performants et économes seront installés.

Pour le financement de cette opération, la commune sollicite les aides de l'État et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

#### **Création d'une aire d'accueil multimodale**

Le conseil municipal a approuvé le projet de création, à l'entrée du parc du château de Blou, d'un espace multimodal comprenant une aire d'accueil pour les autocars de tourisme, une zone de covoiturage, un abri à vélos protégé, ainsi qu'un local de sanitaires publics.

Pour le financement de cette opération, la commune sollicite les aides de l'État, du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Concernant le mobilier pour l'accueil des vélos, la commune se porte candidate dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRE du Département. Le projet prévoit également l'installation de supports à vélos à proximité du stade de l'Échelle du Roi.

#### **Taxe d'aménagement**

Le conseil municipal a décidé l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement à caractère social.

Par ailleurs le conseil municipal maintient à 3 % le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

#### **Cinéma**

Le conseil municipal autorise le renouvellement pour l'année 2020 de la convention de partenariat avec l'association Grand Écran, fixant les modalités de gestion de la salle La Vesprade. Est notamment maintenu l'engagement de la commune sur la base d'un minimum garanti de 260 € TTC par séance (pour les projections régulières et les séances jeune public). À noter que le bilan de l'année 2019 est plutôt encourageant, avec une fréquentation en légère hausse.

#### **Liaison école-collège**

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention entre la commune, le Département et le Collège Joseph Durand de Montpezat-sous-Bauzon, relative à la prise en charge des repas pris au collège par les élèves de CM2 de la commune et

leurs accompagnateurs dans le cadre des journées organisées dans le but de les familiariser avec le fonctionnement du collège.

### **Subvention à une nouvelle association**

Le conseil a décidé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « La Fabrik » nouvellement créée, dont l'objet est d'organiser des ateliers d'arts plastiques, initiation et découverte d'activités manuelles à titre occasionnel et de loisir.

### **Approbation des comptes 2019**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestions 2019 établis par madame l'Inspectrice des Finances Publiques de Thueyts pour le budget du centre d'affaires, du service de l'eau et de l'assainissement et le budget principal de la commune.

Le conseil municipal a ensuite validé les comptes administratifs 2019 établis par le Maire, en tous points conformes aux comptes de gestion, et décidé les reports d'excédents de fonctionnement suivants sur les budgets 2020 :

- 30 184,27 € sur la section d'investissement du budget du centre d'affaires ;
- 60 000,00 € sur la section de fonctionnement et 68 817,82 € sur la section d'investissement du budget eau et assainissement ;
- 256 545,12 € sur la section d'investissement du budget principal.

### **Qualité des eaux de baignade**

Le conseil municipal autorise le renouvellement de la convention avec l'Établissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche pour les actions d'auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade au Pont du Diable, pour la saison 2020. Ces analyses sont complémentaires de celles effectuées par l'Agence Régionale de Santé.

### **Séisme du 11 novembre 2019**

La commune a décidé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € afin d'abonder le fonds de solidarité constitué par l'Association des Maires de l'Ardèche à destination des communes sinistrées dans le secteur du Teil.